

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL HIER

## LES COMMERÇANTS SOUTENUS

C'est l'un des principaux éléments d'attractivité du centre-ville. La question du commerce de proximité a occupé une place importante durant le conseil municipal, hier, à l'hôtel de ville. Les premières délibérations de la séance visaient en effet à soutenir financièrement l'activité des boutiques, principalement en cœur de ville. Les élus ont adopté à l'unanimité l'instauration d'un abattement de la taxe foncière pour les magasins et enseignes de moins de 400 mètres carrés et ne faisant pas partie d'un centre commercial, comme l'autorise une récente loi. A partir de 2020, les intéressés bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le foncier bâti, impôt perçu par la commune.

«Le petit commerce fait l'objet d'une attention particulière et la ville a toujours défendu leur modèle économique ainsi que leur diversité, au travers de diverses actions», a rappelé le maire Christian Estrosi, en présence de plusieurs représentants de la profession, invités dans

la salle du conseil pour l'occasion. Concrètement, cet abattement présenté comme le premier en France permettra aux commerçants qui sont propriétaires de leurs murs d'économiser en moyenne 30 euros par an. En tout, ce soutien financier représente 1,2 million d'euros. «Cette somme sera intégralement financée par le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui a rapporté 14 millions d'euros à la ville en 2018», a précisé le maire. Une mesure qualifiée d'«abattement électoral» par le conseiller Patrick Allemand (PS) qui a rappelé la proximité des élections municipales, en 2020. ■

## L'INFO EN PLUS

Les modifications des règles du stationnement en surface les samedis ont été approuvées, par exemple l'instauration d'une heure gratuite.



Des professionnels étaient invités à assister au conseil municipal hier.

© CNEWS CÔTE D'AZUR



© CNEWS CÔTE D'AZUR

“ Je remercie vos équipes pour la qualité du travail qu'elles effectuent et leur très grand professionnalisme. ”

Frédéric Fiore, administrateur des finances de la ville, en présentant le compte de gestion 2018.

## 222 DOSSIERS

étaient examinés par les élus hier au cours de cette séance du conseil municipal.

## CANTINES SCOLAIRES

## DES TARIFS A LA CARTE



© CNEWS CÔTE D'AZUR

La ville compte 99 cantines.

Les familles les plus modestes verront la note de la cantine scolaire baisser à partir de la rentrée prochaine. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, hier, une nouvelle tarification. Concrètement, une nouvelle tranche a été créée pour les foyers les moins fortunés, c'est-à-dire ceux dont le quotient familial est inférieur ou égal à 350 euros. Pour leurs enfants

scolarisés en maternelle, elles débourse- ront désormais seulement 0,80 euro par repas. Pour les élèves scolarisés en primaire, ce montant sera de 1 euro. Pour rappel, le plein tarif dans la restauration scolaire est de 2,95 euros pour les maternelles et 3,25 euros pour les élémentaires. C'est l'un des plus bas de France.

La nouvelle tarification entrera en vigueur en même temps que la nouvelle cuisine centrale, dont la construction vient de s'achever et qui a représenté un investissement d'environ 30 millions d'euros pour la ville. C'est aussi à partir de la prochaine rentrée que les plastiques seront totalement bannis de l'ensemble de la chaîne de la restauration scolaire, de la préparation des repas à leur service à l'intérieur des cantines de chaque établissement. Actuellement, 28 000 repas sont servis chaque jour dans les 99 cantines niçoises. ■

## En bref

## GERALD SIMATOS REMPLACE HELENE FABRIS

Gérald Simatos a rejoint les rangs du conseil municipal hier. Il remplace Hélène Fabris, décédée tragiquement au mois de février à 68 ans. Elue de la commune depuis 2003, elle s'était occupée tour à tour des personnes handicapées, de la politique familiale, de la petite enfance et de l'accueil des nouveaux Niçois. Le nouveau conseiller s'est vu confier la délégation de l'animation des collines niçoises.

## C NEWS COTE D'AZUR

Rédaction en chef :  
Sébastien Mansour  
s.mansour@cnewsmatin.net

Publicité :  
Laure Nitkowski  
07 72 55 41 57  
lnitkowski@bolloremediaregie.net

## FINANCES

## DEPENSES EN BAISSSES

La question financière était à l'ordre du jour, lors de la séance du conseil municipal hier. Le maire de Nice Christian Estrosi et son premier adjoint en charge des finances Philippe Pradal ont détaillé le compte administratif 2018 de la commune. Un exercice qui consiste à vérifier l'exécution effective du budget de l'année précédente. L'an dernier, la commune est allée au-delà des contraintes qu'elle s'était vu fixer par l'Etat lors de la signature du contrat financier. Elle est en effet parvenue à réduire ses dépenses de fonctionnement de 1,45 % alors qu'elle s'était engagée à ne pas dépasser 0,75 % d'augmentation. Le tout en réduisant sa dette de 35 millions d'euros sur la même période et en investissant 80 millions d'euros pour des projets structurants. ■